



A . D . E . F



CREATION D'UNE MICRO HALTE-GARDERIE EXPERIMENTALE A LONGWY

PROJET

Diagnostic :

Le projet de création d'une micro halte-garderie au Centre Social repose sur des données statistiques concernant Longwy et le quartier Voltaire issues de :

- Des données statistiques de la population allocataire du quartier Voltaire de Longwy-Haut de la CAF de Meurthe-et-Moselle au 31 décembre 2004 hors population étudiante.
- D'une étude sur les locataires résidants dans le parc locatif de Meurthe-et-Moselle Habitat (agence de Longwy) sur le quartier Voltaire de Longwy-Haut.
- Du rapport GUIDFI (Diagnostic - orientations - propositions du projet éducatif local réalisé en mai 2008 par un cabinet d'étude pour la Ville de Longwy) pour ce qui est des chiffres sur Longwy.

On peut en effet constater que la zone d'influence proche du Centre Social compte une population de **1 285** personnes représentant **564** allocataires ayant **498** enfants à charge dont **155** (soit **29 %**) enfants de moins de 6 ans.

On peut estimer d'autre part que d'après le nombre de naissances relevées chaque année (sources PMI) **731** enfants ont moins de 6 ans sur la commune de Longwy. Le potentiel d'enfants pouvant être concernés par une garde ponctuelle est donc important.

On dénombre d'autre part **496** familles monoparentales sur Longwy (chiffres mai 2008) et **22 %** (soit 127 familles) de la population allocataire sur le secteur de Longwy-Haut sont des familles monoparentales.

Les familles monoparentales ont souvent moins de relais possible pour faire garder leur enfant en cas de besoin. On retrouve dans cette population une grande proportion de jeunes mères de famille, souvent inscrites dans des logiques d'insertion sociale, de formation, d'apprentissage du français, du permis de conduire, à la recherche d'un travail.

Le niveau économique du secteur proche du Centre Social est faible :

60 % des allocataires ont un quotient familial inférieur à 450 € et **26 %** inférieur à 300 €.

15 % des allocataires ne vivent que des seules prestations CAF.

122 personnes bénéficient du RMI.

Le mode de garde proposé aux familles doit donc tenir compte de leurs possibilités financières et aussi être le plus accessible possible au plus grand nombre. L'utilisation du service de garde doit être simple, privilégier la spontanéité, la relation avec les parents et la prise en compte des parcours d'insertion du public.

Le rapport GUIDFI met en évidence que :

- Les besoins de garde sont inégalement couverts et insuffisamment satisfaits sur Longwy
- L'offre est qualifiée de figée et peu évolutive
- L'offre ne correspond plus à une demande qui s'exprime davantage autour d'une diversification de l'offre de garde (liée aux rythmes de vie des ménages et aux conditions socio-économiques)

A propos de l'offre de garde proposée par la crèche :

- L'agrément crèche prévoit un accueil pour **20** occasionnels
- « L'analyse de la fréquentation de la crèche montre que la part des familles monoparentales représente 8,5 % alors qu'elles représentent **25 %** sur l'ensemble de la Ville. Ajouter le critère du statut dans l'emploi, la crèche doit pouvoir mieux accueillir ces publics »
- Globalement la part des familles à bas revenus (**16 %** des familles utilisant la crèche ont un revenu inférieur à 1 300 €) reste proportionnellement faible par rapport à l'environnement urbain et social de la crèche
- « La crèche couvre mal les besoins occasionnels, les urgences et le public en insertion »

A propos du centre social :

« Le succès des initiatives du Centre Social s'inscrit dans le lien particulier qu'il a su entretenir avec son environnement social. Ses initiatives révèlent le besoin des familles populaires en matière de garde d'enfants»

Préconisations du rapport GUIDFI :

- Orienter l'offre de garde vers une diversification et une décentralisation.
- Les modes de garde relevant de l'occasionnel doivent être réalisés par d'autres initiatives et surtout être plus en capacité de prendre en compte la diversité des publics
- Un des objectifs cités dans le rapport est de créer des micro crèches

L'offre de service « petite enfance » du Centre Social :

Deux actions ont été développées au Centre Social ces dernières années :

- Le Lieu d'Accueil Parents-Enfants (LAPE) « Bébé Relax » qui a fonctionné au Centre Social jusqu'en juin 2008
- La garderie proposée aux enfants de moins de 3 ans. La garde est assurée pendant l'activité du parent au Centre Social depuis janvier 2008. La garderie est mise en place en partenariat avec l'ADEF.

Près de **100** familles ont fréquenté le LAPE en 2007. Un nombre important de famille nous ont sollicité dans ce cadre pour connaître l'offre de garde occasionnelle sur le secteur. Ce sont essentiellement de jeunes mamans, en congé parental ou en recherche d'activité professionnelle.

- De janvier à juin 2008, la garderie proposée au Centre Social pour les parents pratiquants une activité a accueilli et a concerné **25** mères de familles. La capacité d'accueil de cette garderie est au maximum de 4 enfants. Sur la seule activité du Centre Social, les 4 créneaux horaires d'ouverture (4 demi-journées) ont été saturés de demandes.

L'offre de garde recensée par les services de la Protection Maternelle Infantile du Conseil Général :

- On peut au regard de l'intervention des travailleurs sociaux du Centre Social CAF et du Centre Médico Social des Remparts de Longwy dégager quelques caractéristiques communes aux publics fréquentant ces deux structures :

- * Une absence de réseaux sociaux, un isolement du public qui rend difficile l'organisation ponctuelle de garde d'enfant.
- * L'absence de moyens financiers rend impossible l'embauche de baby-sitter.
- * L'embauche d'une assistante maternelle est difficile, voire impossible dans le cadre d'une garde ponctuelle et non régulière. Les assistantes maternelles sont saturées de demandes et n'acceptent pas de bloquer une place pour un enfant qui ne viendrait que très occasionnellement et sans régularité.
- * Les familles ne connaissent pas les dispositifs d'aide pour la garde des enfants et les différents types d'accueil (Relais Assistantes Maternelles, prise en charge financière CAF, fiscalité, agrément d'assistante maternelle,...).
- * Les familles éprouvent des difficultés à s'organiser, se projeter. L'utilisation du lieu d'accueil collectif tel que la crèche municipale impose un minimum de règles et suppose que le parent prévoit son besoin de garde à l'avance. Ce mode d'organisation n'est pas compatible avec la demande de garde ponctuelle et occasionnelle.
- * Les familles rencontrées sont peu mobiles. Les déplacements se font à pied ou en bus. Il est donc important de développer le service de garde d'enfants au plus près des lieux de vie des familles.

- * Dans les différentes communautés représentées au Centre Social et au Centre Médico Social, la garde des enfants est traditionnellement familiale. Lorsque la solidarité familiale n'est pas envisageable, les femmes restent au domicile avec leur enfant. La garde en structure collective offre une possibilité nouvelle.

Projet :

Création à titre expérimental d'une structure d'accueil de type micro crèche avec un fonctionnement en formule halte-garderie : **3** assistantes maternelles assurent la garde de **9** enfants maximum au sein d'une structure collective. La garde se fait de **façon ponctuelle et non régulière**. La tranche d'âge des enfants accueillis est de 3 mois à 6 ans. L'aspect expérimental de la structure réside dans le fait que la création d'une micro halte-garderie est complètement innovant sur le département puisque aucune structure de ce type n'existe à ce jour.

Objectifs généraux :

- Expérimenter une formule d'accueil à mi-chemin entre l'accueil collectif et l'accueil individuel pour augmenter l'offre sur le territoire.
- Proposer un mode de garde occasionnel ouvert à tous, tout en ayant une attention particulière pour des publics relevant du champs de l'action sociale.

Implantation et fonctionnement :

- Le lieu choisi pour la création de la micro halte-garderie est la ludothèque du Centre Social. Implanté au cœur d'un quartier populaire et en même temps proche du centre ville de Longwy, ce lieu nous semble stratégique :
 - * la ludothèque est déjà connue de nombreuses familles et est implantée sur un quartier à forte densité de population.
 - * il rapproche le mode de garde des commerces, services et administrations répartis sur le centre ville.
 - * il prend en compte les difficultés de mobilité des familles du quartier en permettant de déposer l'enfant avant d'utiliser les transports en commun.
 - * la micro halte-garderie pourra absorber l'ensemble de la demande de garde qui s'exprime au sein même du Centre Social par ses adhérents. Au vu de l'offre d'activité proposée en 2009 par le Centre Social, nous recensons d'ores et déjà **5** demi-journées sur lesquelles se concentre la demande de **20** parents.
 - * il est situé sur un point central de la communauté de communes.

Notre volonté est de développer un véritable outil au service de l'insertion sociale et professionnelle des femmes. Une attention particulière sera portée au public connu des différents services sociaux et des services du Pôle Emploi. Un partenariat spécifique sera développé avec les Centres Communaux d'Action Sociale des communes associées au projet et les Centres Médico-Sociaux de l'agglomération : des heures de garde leurs seront réservées par convention pour faciliter l'accès à la formation et à l'emploi du public qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs missions.

- Ouverture prévue le lundi, mardi, jeudi et vendredi (sans repas).
- Sur la 1^{ère} année de fonctionnement, il est prévu une ouverture la plus large possible soit : 8h30/12h et 13h30/18h. Un réajustement des horaires se fera la 2^{ème} année de fonctionnement sur la base d'une analyse du taux de fréquentation de la 1^{ère} année.

L'accès à la micro halte-garderie se fait sans réservation préalable. Par contre, une dérogation à cette règle sera possible dans le cadre d'une demande de garde en lien avec un projet professionnel (entretien d'embauche, remplacements ou stages, période de formation, passage du permis de conduire, etc ...).

Dans ce cas, le parent pourra s'assurer au préalable que l'enfant sera accueilli sur des horaires précis.

Cette souplesse dans le fonctionnement de la micro halte-garderie doit pouvoir favoriser la transition entre le besoin de garde ponctuel, occasionnel et le besoin régulier et permanent lié à un emploi. Une orientation du parent vers un autre mode de garde plus adapté sera alors assurée par les conseillères en Economie Sociale et Familiale du Centre Social.

Partenaires associés à ce jour :

- CAF de Meurthe-et-Moselle - Centre Social CAF « Blanche Haye »
- Association Des Utilisateurs du Centre Social
- Conseil Général de Meurthe-et-Moselle - Service Protection Maternelle et Infantile
- Association pour le Développement des Emplois Familiaux
- Un comité de pilotage sera chargé du suivi global et de l'évaluation du projet. Il sera composé des partenaires institutionnels (CAF de Meurthe-et-Moselle, Centre Social CAF Longwy, Conseil Général de Meurthe-et-Moselle), associatifs (A.D.U.C.S. et A.D.E.F.) et des communes associées au projet.

Le comité de pilotage reste ouvert à d'autres partenaires intéressés par le projet.

Celui-ci se réunira deux fois par an.

- Un comité technique sera chargé de la gestion et de l'animation de la structure au quotidien. Il sera composé des professionnels à l'origine du projet (référent pédagogique, conseillères en ESF du Centre Social, puéricultrice PMI, chargée de mission ADEF, une représentante du personnel salarié de la micro halte-garderie).

Celui-ci se réunira une fois par mois sur la 1^{ère} année de fonctionnement et une fois par trimestre par la suite.

Moyens :

- *Moyens humains :*

- Mise en place d'une convention partenariale qui définirait le rôle et les responsabilités de chaque partenaire présent dans le comité de pilotage.

Il est prévu que l'Association des Utilisateurs du Centre Social CAF « Blanche Haye » assure la gestion administrative et financière du projet et qu'elle soit l'interlocuteur unique :

- * de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle dans la gestion du projet (suivi administratif, déclaration de présence des enfants, application des réglementations et tarifications,...).
- * des services de la Protection Maternelle et Infantile dans le cadre de l'agrément donné à la micro halte-garderie.
- * des partenaires et financeurs du projet

La référente pédagogique de la micro halte-garderie sera une conseillère en Economie Sociale et Familiale, salariée de la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle en poste au Centre Social.

L'Association pour le Développement des Emplois Familiaux assurera l'embauche et sera l'employeur du personnel affecté à la micro halte-garderie :

- **3** personnes assureront l'encadrement et la prise en charge des enfants. La formation requise est au minimum 5 ans d'expérience comme assistante maternelle ou 2 ans d'expérience auprès de jeunes enfants associés à une qualification au moins de niveau V (CAP petite enfance,...). La création de ces 3 postes à temps plein et à durée indéterminée va permettre de pérenniser des postes et de faire évoluer des postes à temps partiel et précaires vers de l'emploi durable.
- **1** personne sera embauchée dans le cadre d'un Contrat Avenir pour assurer l'entretien des locaux, des jouets et du linge. Elle sera associée au personnel d'accueil des enfants et à la référente pédagogique dans la gestion au quotidien de la structure.

La Direction de la micro halte-garderie sera assurée par le Directeur du Centre Social ,salarié de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le fonctionnement de la micro halte-garderie se fera selon les modalités citées précédemment sur une période de trois ans. Nous souhaitons dès à présent poser les bases d'une réflexion devant permettre de trouver des relais et un soutien quant à la gestion future de la structure.

- Moyens financiers :

- La micro halte-garderie bénéficie de la prestation de service unique (PSU) versée par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle. L'acquisition du logiciel informatique et du dispositif technique (ordinateur, badgeuse) est prévu dans le budget d'investissement.

La tarification définie par la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sera appliqué aux parents. Dans ce cadre, la faible participation des familles ayant des revenus très peu élevés est automatiquement compensée par la Caisse d'Allocations Familiales de Meurthe-et-Moselle. La modulation des tarifs selon les revenus et donc financièrement neutre. Elle permet à toutes les familles d'accéder équitablement à la micro halte-garderie.

- Un budget publicité conséquent est prévu sur la 1^{ère} année de fonctionnement afin d'assurer dans des conditions optimales la promotion de ce nouveau lieu d'accueil.

Il est prévu :

- * Le développement d'un partenariat spécifique avec la maternité située sur l'agglomération.
- * Une diffusion sur l'ensemble des communes associées au projet de plaquettes de présentation de la micro halte-garderie
- * L'envoi d'un courrier personnalisé à l'ensemble des familles domiciliées dans l'agglomération ayant accueilli un enfant dans leur foyer durant ces trois dernières années.
- * Des parutions publicitaires dans la presse gratuite locale.
- * Des articles de presse dans la presse régionale

Le budget de fonctionnement fait également mention au titre des recettes de participations communales. Les communes peuvent se réserver un accès pour leurs administrés (accès calculé en volume horaire) en finançant des heures de garde.

A NOTER :

1 place (sur les 9 proposées par la micro halte-garderie) équivaut à **1 440 heures de présence annuelle.**

Pour les familles résidant sur des communes non associées au projet, une majoration des barèmes CAF sera appliquée sur le tarif horaire.

Modalités d'évaluation :

- Un outil informatique permettant l'analyse quantitative (fréquentation, régularité, zone géographique d'origine des enfants) et qualitative (questionnements des parents, bien-être des enfants, animations thématiques) sera créé au sein de la structure.

Ouverture :

- L'ouverture de la micro halte garderie est prévue au plus tard pour septembre 2009.